# Avis relatif au dépôt de l'état annuel et autres documents pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2019 – Assureurs de personnes autorisés à exercer leurs activités au Québec

En vertu des dispositions de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1¹ (la « Loi »), tout assureur autorisé doit préparer et transmettre à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), en la forme, la teneur et à la date que celle-ci détermine, les documents et les renseignements prévus à la Loi ou requis par l'Autorité (les « documents et renseignements exigés »).

Le dépôt électronique par l'entremise des Services en ligne (les « SEL ») de l'Autorité est obligatoire pour tous les documents et renseignements exigés.

Les annexes du présent avis contiennent les exigences spécifiques de l'Autorité relatives au dépôt des documents pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2019.

La version complète des documents portant signatures devra être conservée au bureau de l'assureur, pour fins d'examen par l'Autorité, le cas échéant.

## Sanctions administratives pécuniaires

Nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité de chaque assureur de s'assurer que l'Autorité reçoive, aux dates déterminées, les documents et renseignements exigés.

Des sanctions administratives pécuniaires peuvent être imposées à un assureur autorisé en cas de défaut de transmettre à l'Autorité les documents ou renseignements exigés ou lorsque ceux-ci sont incomplets ou ne sont pas transmis avant l'échéance prévue, conformément aux articles 491 et suivants de la Loi.

# Transmission électronique des données financières et autres documents

Le Guide d'instructions pour la transmission des divulgations (Assureurs) explique la procédure à suivre pour le dépôt de fichiers sur les SEL de l'Autorité et fournit des instructions spécifiques, entre autres, les noms des fichiers à utiliser. Il est disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse :

https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/

Veuillez noter que le *Guide d'instructions pour la transmission des divulgations (Assureurs)* concernant l'utilisation des SEL ne dresse pas la liste de tous les documents et renseignements exigés ni la date d'échéance pour leur dépôt à l'Autorité.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L'article 1 du Règlement modifiant le Règlement sur certaines mesures transitoires pour l'application de la Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières, édicté par le décret numéro 553-2019 du 5 juin 2019, (2019) 151 G.O. Il n° 24, 1926, publié le 12 juin 2019, prévoit cependant que les dispositions de la *Loi sur les assurances*, RLRQ, c. A-32 demeurent applicables aux ordres professionnels qui administrent un fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle conformément à l'article 86.1 du *Code des professions* (chapitre C-26).

# Renseignements additionnels:

Si des renseignements s'avéraient nécessaires, veuillez adresser vos questions par courriel à l'adresse : <a href="mailto:lnfo-Divulgations@lautorite.qc.ca">lnfo-Divulgations@lautorite.qc.ca</a>

Le 31 octobre 2019

### ASSUREURS ET RÉASSUREURS DE PERSONNES AUTORISÉS À EXERCER LEURS ACTIVITÉS AU QUÉBEC DOCUMENTS REQUIS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 OCTOBRE 2019

ANNEXE 1

			ANNEXE 1		
CHARTE DU QUÉBEC					
Société par actions, Société mutuelle et Société de secours mutuels	Code du relevé	Format du fichier	Échéance Nombre de jours suivant la date de fin d'exercice / Date fixe		
1. État annuel VIE.	-	Excel	60 jours		
2. État annuel VIE, dûment signé.  - Attestation portant sur l'état annuel dûment signée (page 10.005)  - Renseignements annuels sur l'assureur (pages 10.010 à 10.014)  - Organigramme (page 10.040)  - État des flux de trésorerie (page 20.050)  - Notes aux états financiers audités (page 20.060)  - Rapport de l'auditeur indépendant adressé à l'Autorité portant sur les pages 20.010 à 20.060 et 60.010, dûment signé (page 20.070)  - Certificat de l'actuaire désigné, dûment signé (page 20.085)	-	PDF	60 jours		
Attestation de conformité des versions - État annuel, dûment signée. <a href="https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/">https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/</a> (Formulaires et instructions)	110	PDF	60 jours		
4. Plan d'affaires pour l'année 2020, incluant une prévision du bilan et de l'état des résultats.	190	PDF	60 jours		
<ol> <li>États financiers audités présentés aux actionnaires ou aux membres, dûment signés.</li> <li>(version « officielle »)</li> </ol>	200	PDF intelligent*	60 jours		
<ol> <li>Rapport annuel présenté aux actionnaires ou aux membres, dès que disponible.</li> <li>(si applicable)</li> </ol>	200	PDF			
7. États financiers non consolidés de l'assureur, des filiales, des entreprises associées et coentreprises dans lesquelles l'assureur a une participation. (si applicable)	300	PDF	60 jours		
8. Rapport de l'actuaire désigné sur le passif des polices incluant le certificat, dûment signé.	400	PDF intelligent*	60 jours		
Fichier Excel contenant certaines données du rapport de l'actuaire désigné sur le passif des polices.     (Le fichier est disponible sur le site Web de l'Autorité) <a href="https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/">https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/</a>	420	Excel	60 jours		
10. Examen par des pairs - Rapport de l'actuaire désigné. (si applicable)	440	PDF	Note 1		
11. Étude sur les modalités de la répartition des revenus et des dépenses à l'égard des fonds de participation et des fonds sans participation. (article 548 de la Loi) (si applicable)	450	PDF	60 jours		
Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF, dûment signé.  (Les instructions seront disponibles sur le site Web de l'Autorité d'ici mars 2020.) <a href="https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/">https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/</a>	500	PDF intelligent*	31 octobre <b>2020</b>		
13. Fichier Excel - Rapport sur l'examen de la santé financière. (Le fichier sera disponible sur le site Web de l'Autorité d'ici mars 2020.) <a href="https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/">https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/</a>	510	Excel	31 octobre <b>2020</b>		
14. Examen par des pairs - ESF. (si applicable)	520	PDF	Note 1		
15. Formulaire ESCAP, Exigences de suffisance du capital en assurance de personnes	-	Excel	60 jours		
16. Formulaire ESCAP, Exigences de suffisance du capital en assurance de personnes, dûment signé.  Il doit inclure le rapport de l'auditeur indépendant.**	-	PDF	90 jours		
Attestation de conformité des versions - Formulaire ESCAP, dûment signée.  (L'attestation doit être datée et signée suite à la production du rapport de l'auditeur.) <a href="https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/">https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/</a> (Formulaires et instructions)	710	PDF	90 jours		
18. Rapport de l'actuaire désigné sur l'attestation de la ligne directrice ESCAP, dûment signé.	720	PDF	60 jours		
19. Examen par des pairs - ESCAP. (si applicable)	735	PDF	Note 1		
20. Rapport du Comité de déontologie, dûment signé.	760	PDF	60 jours		

#### Note 1: 30 jours après la transmission au comité de vérification.

 $<sup>^{</sup>f *}$  Un pdf intelligent est un pdf qui permet d'effectuer des recherches.

<sup>\*\*</sup> Les ratios ESCAP doivent être audités annuellement par l'auditeur chargé des fonctions prévues au chapitre VII du titre II de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c A-32.1. Le rapport d'audit portant sur les ratios ESCAP doit être distinct de celui de l'auditeur qui accompagne l'état annuel VIE déposé à l'Autorité. L'audit doit être effectué conformément aux normes relatives aux missions d'audit établies par le Conseil des normes d'audit et de certification du Canada. L'opinion de l'auditeur doit porter sur le respect de la Ligne directrice ESCAP lors de l'établissement des ratios ESCAP présentés à la page 10.100 du formulaire ESCAP.

## ASSUREURS ET RÉASSUREURS DE PERSONNES AUTORISÉS À EXERCER LEURS ACTIVITÉS AU QUÉBEC DOCUMENTS REQUIS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 OCTOBRE 2019

**ANNEXE 2** 

CHARTE DU CANADA CHARTE EXTRA-PROVINCIALE				
Société par actions, Société mutuelle et Société de secours mutuels	Code du relevé	Format du fichier	Échéance Nombre de jours suivant la date de fin d'exercice / Date fixe	
1. État annuel VIE.	-	Excel	60 jours	
2. État annuel VIE, dûment signé.  Attestation des dirigeants, dûment signée (page 10.000)  Attestation portant sur l'état annuel, dûment signée (page 10.005)  Renseignements annuels sur l'assureur (pages 10.010 à 10.014)  Organigramme (page 10.040)  État des flux de trésorerie (page 20.050)  Notes aux états financiers audités (page 20.060)  Rapport de l'auditeur indépendant adressé au principal organisme de réglementation portant sur les pages 20.010 à 20.060, dûment signé (page 20.070)  Certificat de l'actuaire désigné, dûment signé (page 20.080)	-	PDF	60 jours	
Attestation de conformité des versions - État annuel, dûment signée. <a href="https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/">https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/</a> (Formulaires et instructions)	110	PDF	60 jours	
4. Plan d'affaires pour l'année 2020, incluant une prévision du bilan et de l'état des résultats.	190	PDF	60 jours	
5. États financiers audités présentés aux actionnaires ou aux membres, dûment signés. (version « officielle »).	200	PDF intelligent*	60 jours	
6. Rapport annuel présenté aux actionnaires ou aux membres, dès que disponible. (si applicable)	200	PDF		
7. Rapport de l'actuaire désigné sur le passif des polices incluant le certificat, dûment <b>signé</b> .	400	PDF intelligent*	60 jours	
Fichier Excel (Autre Charte) contenant certaines données du rapport de l'actuaire désigné sur le passif des polices. (Le fichier est disponible sur le site Web de l'Autorité.) <a href="https://lautorite.gc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/">https://lautorite.gc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/</a>	410	Excel	60 jours	
9. Fichier Excel contenant certaines données du rapport de l'actuaire désigné sur le passif des polices. (Vous devez fournir le document qui est déposé auprès de votre régulateur principal.)	420	Excel	60 jours	
10. Examen par des pairs - Rapport de l'actuaire désigné.	440	PDF	Note 1	
11. Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF, dûment signé.	500	PDF intelligent*	31 octobre <b>2020</b>	
Fichier Excel - Rapport sur l'examen de la santé financière.     (Le fichier sera disponible sur le site Web de l'Autorité d'ici mars 2020.) <a href="https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/">https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/</a>	510	Excel	31 octobre <b>2020</b>	
13. Examen par des pairs - ESF.	520	PDF	Note 1	
14. Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV)	-	Excel	60 jours	
15. Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV), dûment signé.  Le pdf doit être complet, en version imprimable, conforme à la version conservée au bureau de l'assureur. Il doit inclure le rapport de l'auditeur indépendant.	-	PDF	90 jours	
Attestation de conformité des versions - Formulaire TSAV, dûment signée.  (L'attestation doit être datée et signée suite à la production du rapport de l'auditeur.)  https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulqations/assurance-de-personnes/ (Formulaires et instructions)	710	PDF	90 jours	
17. Rapport de l'actuaire désigné sur l'attestation de la norme de capital règlementaire, dûment signé.	720	PDF	60 jours	
18. Examen par des pairs - TSAV.	735	PDF	Note 1	

Note 1: 30 jours après la transmission au comité de vérification.

<sup>\*</sup> Un pdf intelligent est un pdf qui permet d'effectuer des recherches.